La Halle du Marché aux fleurs (1885-1898) en archives

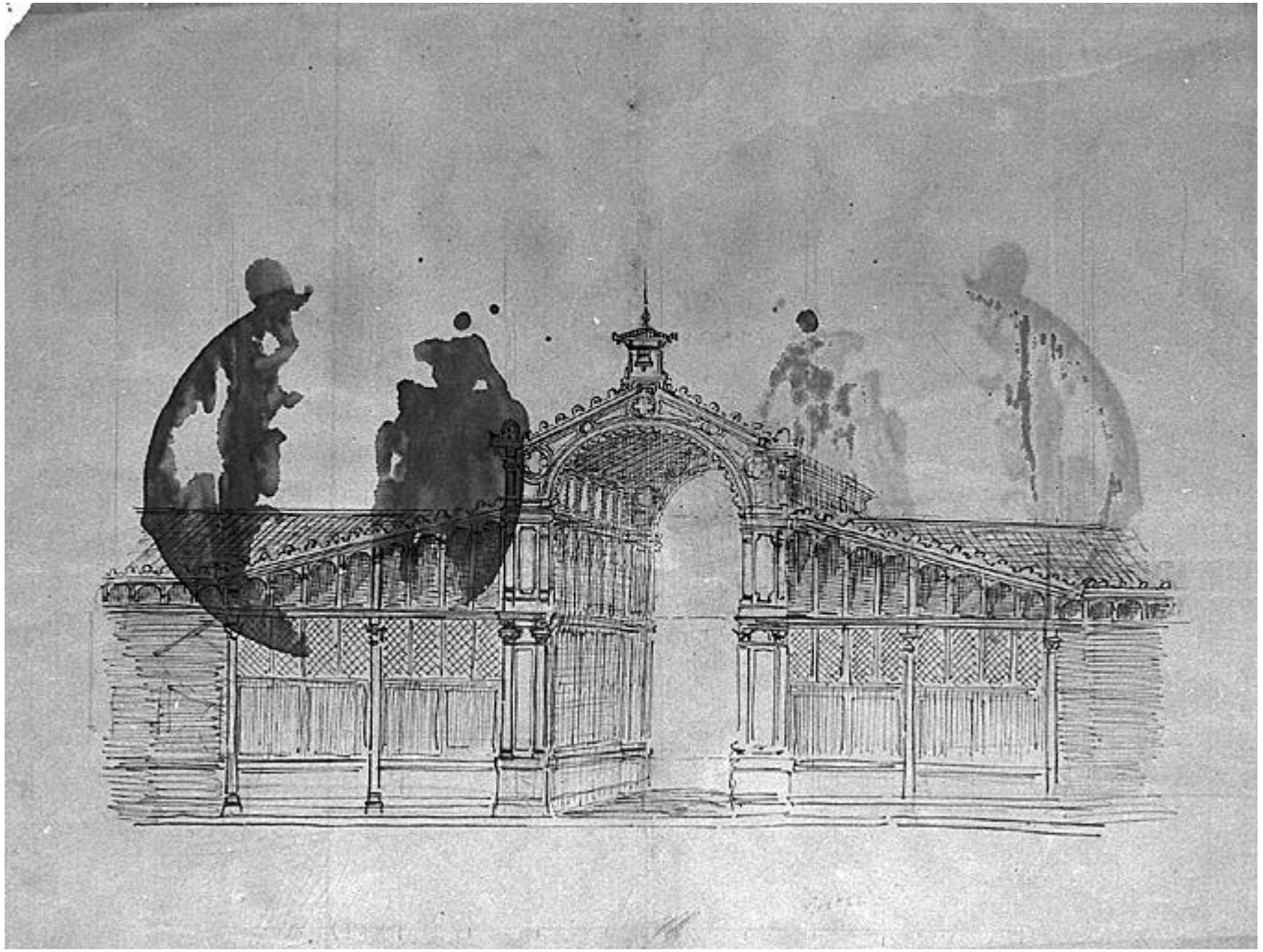

Archives municipales de Montpellier

Dès 1802, les décombres de l'église voisine ***Notre-Dame-des-Tables****, devaient participer à la construction du* ***Marché aux fleurs*** *sur la* ***Place du couvent des Capucins****, lui aussi détruit sous la Révolution. En 1883, la Ville songeant à faire disparaître de ce lieu, les baraquements informes et la kyrielle de marchands ambulants et forains l'encombrant, entreprend la construction d'un marché couvert, pour lequel on lui propose le rachat des fers provenant de l'exposition universelle de Paris de 1867 à 50 000 francs, mais la Ville refuse préférant du neuf. Les plans de l'architecte municipal montpelliérain,* ***Alphonse Goutès****, sont retenus et le marché aux fleurs est construit en* ***1885****, sur ladite place. Exclusivement affectée à la vente des fleurs, arbustes, fruits et légumes par les jardiniers-fleuristes marchands, sa construction métallique en fer et fonte est des plus audacieuses ; construite pour 90 000 francs, elle comporte quatre corps de bâtiment bordant la place, sous forme de boutiques doubles ouvertes sur des rues de 10 mètres de large. Aux quatre angles du marché, quatre passages à charrettes permettent d'apporter les marchandises au milieu de la place. Dès 1884, la commission des travaux publics arrête le chantier pour non-conformité et des dépassements de budget multiples.*

Mais le ***15 février 1898,*** *un incendie détruit la halle en grande partie, la rendant insalubre et dangereuse. Les habitants du quartier adressent au maire, le* ***10 mars 1898****, une pétition exigeant un dédommagement pour les pertes encourues et la démolition intégrale du bâtiment. La construction massive et défectueuse, est dénoncée par les marchands et habitants pour qui la situation est devenue véritablement intolérable, car si dans quelques étaux on vend des objets neufs et des articles de consommation on voit constamment (…) des débris de toute sorte, de la ferraille, des chiffons ou d'autres objets aussi sales que nuisibles à la santé publique et les étaux se ferment au moyen de véritables guillotines. Après délibération, le coût de la restauration étant trop élevé, on décide de sa démolition et de la vente aux enchères des matériaux restants. En 1899, on assure la réfection des trottoirs et la plantation d'arbres sur ladite place pour la réouverture d'un marché à l'air libre encore en activité en 1930.*

Cette place eut de multiples dénominations, d'abord ***place des Capucins****, elle est rebaptisée en 1814* ***place du Marché aux fleurs****, puis devient* ***place Louis XVI*** *sous la Restauration, avant de redevenir place du* ***Marché aux fleurs*** *en 1830 et* ***place Aristide Briand*** *en 1932. Elle est réaménagée en 1985 : une fontaine moderne sculptée par* ***Manuel Clemente Ochoa*** *est installée, un parking souterrain est réalisé. Là même où avait été inaugurée en* ***1829,*** *la statue en marbre de Louis XVI, sculptée par* ***Alphonse Valois****, qui après avoir été stockée au Musée des moulages, fut offerte en 1966, à la ville de Louisville en Louisiane française aux USA, avec laquelle Montpellier est jumelée.*

****GOUTÈS Alphonse*** *(Montpellier, 24 juin 1839 - Montpellier, 11 octobre 1898)*
Architecte, élève de Questel et de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où il est admis en 1860. Architecte de la Ville et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Montpellier. Vers 1872, il fut chargé d'aménager « la Tour des pins », pour y recevoir les Archives municipales de Montpellier. Il construit le Lycée de jeunes filles puis concours en 1882, à la construction d'un théâtre à Montpellier et obtient le second prix. Membre de la Société Languedocienne de Géographie dès 1878. (Extrait du Dictionnaire de biographie héraultaise).

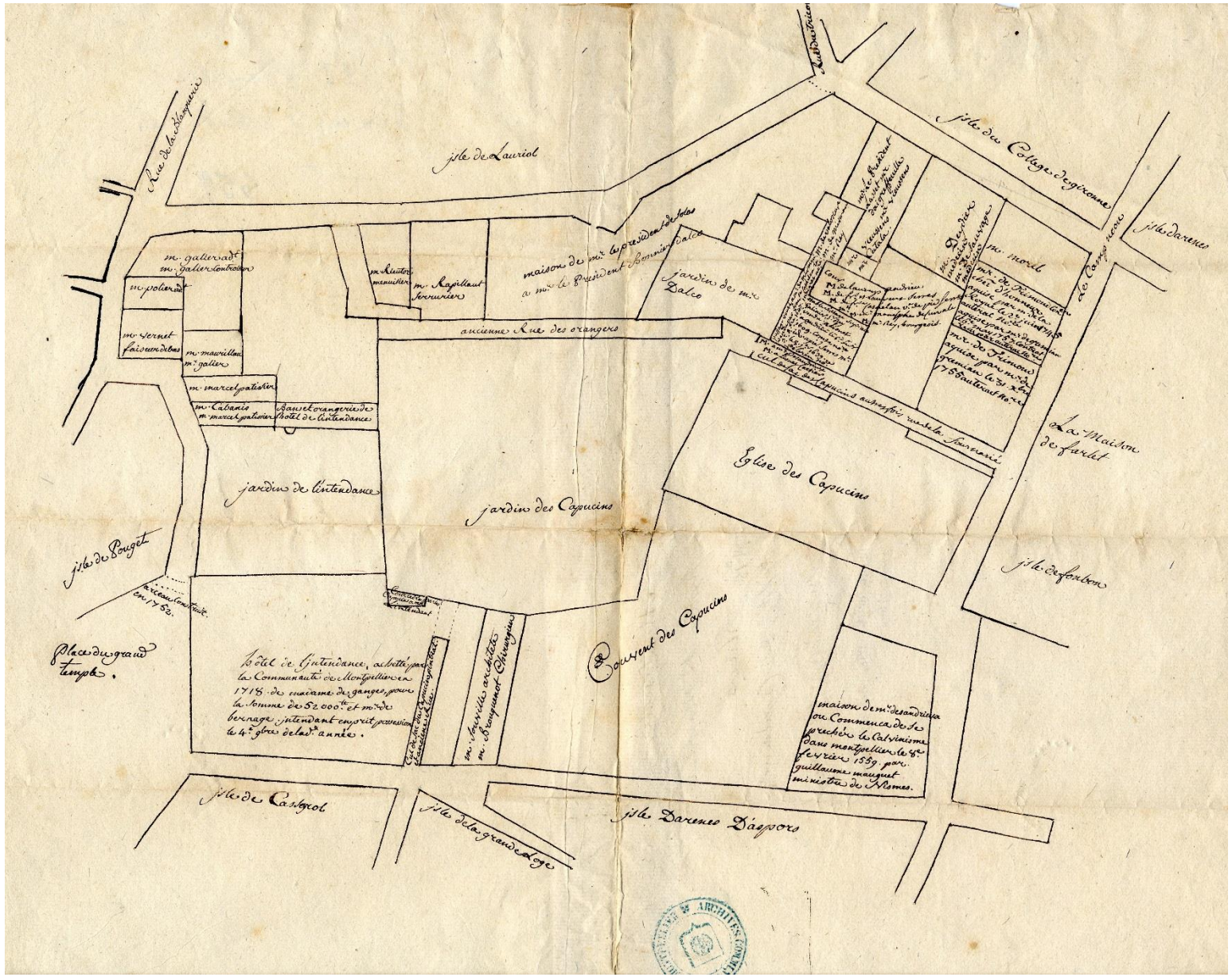

Plan de compoix, sixain Saint-Mathieu, île des capucins, église et couvent des capucins, hôtel de l'Intendance, s.d. [après 1757]
Archives municipales de Montpellier, II659

Copie.

Finances.

1re Section
1er Bureau.

16 germinal An 10.
(6 avril 1802)
Lettre du Ministre des finances au Ministre de l'intérieur concernant les décombres et l'emplacement de l'église notre-Dame des Tables et le sol de la place des capucins.

45

Ministère de L'Intérieur.

Liberté. Egalité.

Paris le 16 Germinal an Dix de la République

Le Ministre des finances au Ministre de l'Intérieur

Le Directeur du Domaine à Montpellier, mon cher Collègue, m'informe qu'on travaillait avec beaucoup d'activité à la démolition des restes de la ci-devant église de notre Dame, dont avertis au préfet du département de l'Hérault, pour s'avoir de quelle autorité se faisait cette démolition; il résulte de la réponse de ce préfet, en date du 16 Pluviose dernier, que c'est par suite d'une autorisation verbale, par vous donnée, que cette démolition a lieu, et que vous l'avez jugée aussi nécessaire à la sûreté publique, qu'avantageuse à la commune de Montpellier, à laquelle l'emplacement était indispensable pour prévenir l'engorgement d'un Marché situé dans le voisinage, en fait par la même réponse que cette Commune renouvelle ses prétentions à la propriété de l'édifice en question, et de son emplacement.

D'après un décret du Conseiller d'Etat, ayant le Département des Domaines Nationaux, qui n'a point à ce que l'on dit, considéré ce revenu comme une propriété Nationale, attendu qu'il a jugé que quelques réparations nécessaires pour prévenir la dilapidation des matériaux devaient être supportées par la commune et non par le domaine public, l'administration des Domaines, en me donnant connaissance de ces détails, m'informe en même tems, que la Commune de Montpellier destine les matériaux de l'Edifice notre Dame à la construction d'une halle et des boutiques sur le terrain où était ci-devant la maison des capucins qui appartient à la nation; et qu'elle se propose de faire de cet emplacement une nouvelle place aux herbes, pour la construction de laquelle elle a fait un traité avec des entrepreneurs &c.

Je m'empresse, mon cher Collègue, de vous donner connaissance de cette entreprise de la Commune de Montpellier, sur des propriétés Nationales dont nul ne peut disposer qu'en vertu d'une loi spéciale

ARCHIVES COMMUNALES DE MONTPELLIER

Lettre du Ministre de l'intérieur du 6, avril 1802, concernant la démolition de l'église Notre Dame des Tables pour l'emplacement de la Halle aux colonnes sur la Place des Capucins. Archives municipales de Montpellier, Fonds Desmazes, 18S1, f. 45,vue 32

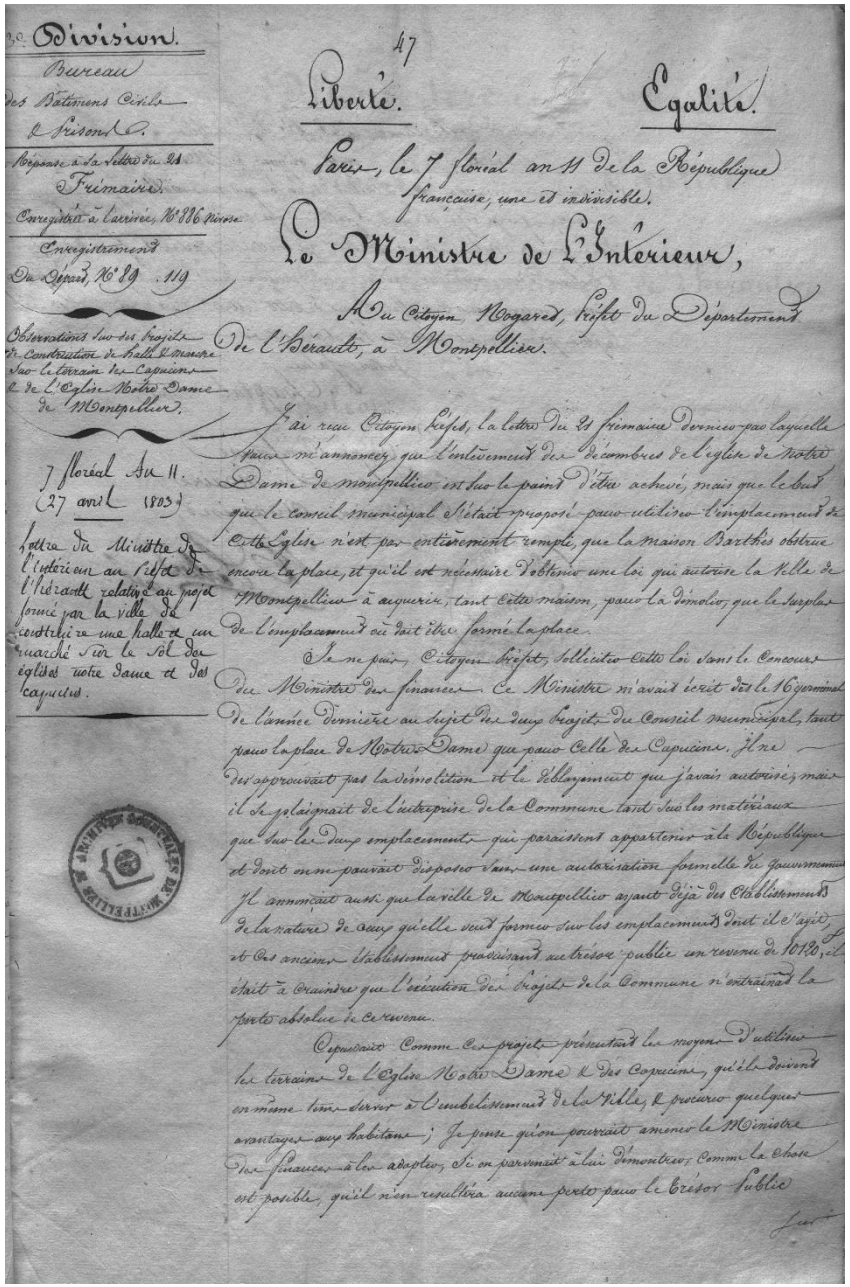

3e Division.
Bureau
des Bâtimens Civils
& Prisons.
Réponse à sa Lettre du 21
Frimaire.
Enregistrée à l'arrivée, N° 886 Nivose.
Enregistrement
Du Départ, N° 89 . 119

Observations sur des projets de construction de halle & marche sur le terrain des Capucins & de l'Eglise Notre Dame de Montpellier.

7 floréal An 11.
(27 avril 1803)

Lettre du Ministre de l'intérieur au Préfet de l'Hérault relative au projet formé par la ville de construire une halle et un marché sur le sol des églises notre dame et des capucins.

47

Liberté. Egalité.

Paris, le 7 floréal an 11 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Citoyen Nogaret, Préfet du Département de l'Hérault, à Montpellier.

J'ai reçu Citoyen Préfet, la lettre du 21 frimaire dernier par laquelle vous m'annoncez que l'enlèvement des décombres de l'église de Notre Dame de Montpellier est sur le point d'être achevé, mais que le but que le conseil municipal s'était proposé pour utiliser l'emplacement de cette Eglise n'est pas entièrement rempli, que la maison Barthès obstrue encore la place, et qu'il est nécessaire d'obtenir une loi qui autorise la Ville de Montpellier à acquérir, tant cette maison, pour la démolir, que le surplus de l'emplacement où doit être formé la place.

Je ne puis, Citoyen Préfet, solliciter cette loi sans le concours du Ministre des finances. Ce Ministre m'avait écrit dès le 16 germinal de l'année dernière au sujet des deux projets du Conseil municipal, tant pour la place de Notre Dame que pour celle des Capucins. Il ne désapprouvait pas la démolition et le déblayement que j'avais autorisé, mais il se plaignait de l'entreprise de la Commune tant sur les matériaux que sur les deux emplacements qui paraissent appartenir à la République et dont on ne pouvait disposer sans une autorisation formelle du gouvernement. Il annonçait aussi que la ville de Montpellier ayant déjà des établissements de la nature de ceux qu'elle veut former sur les emplacements dont il s'agit, et ces anciens établissements produisant au trésor public un revenu de 10120f, il était à craindre que l'exécution des projets de la Commune n'entraînât la perte absolue de ce revenu.

Cependant comme ces projets présentent les moyens d'utiliser les terrains de l'Eglise Notre Dame & des Capucins, qu'ils doivent en même tems servir à l'embellissement de la Ville, & procurer quelques avantages aux habitans; je pense qu'on pourrait amener le Ministre des finances à les adopter, si on parvenait à lui démontrer, comme la chose est possible, qu'il n'en résultera aucune perte pour le Trésor Public

Sur

Lettre du Ministre de l'intérieur du 27, avril 1803, concernant la construction de la Halle sur la Place des Capucins.
Archives municipales de Montpellier, Fonds Desmazes, 18S1, f. 47, vue 33

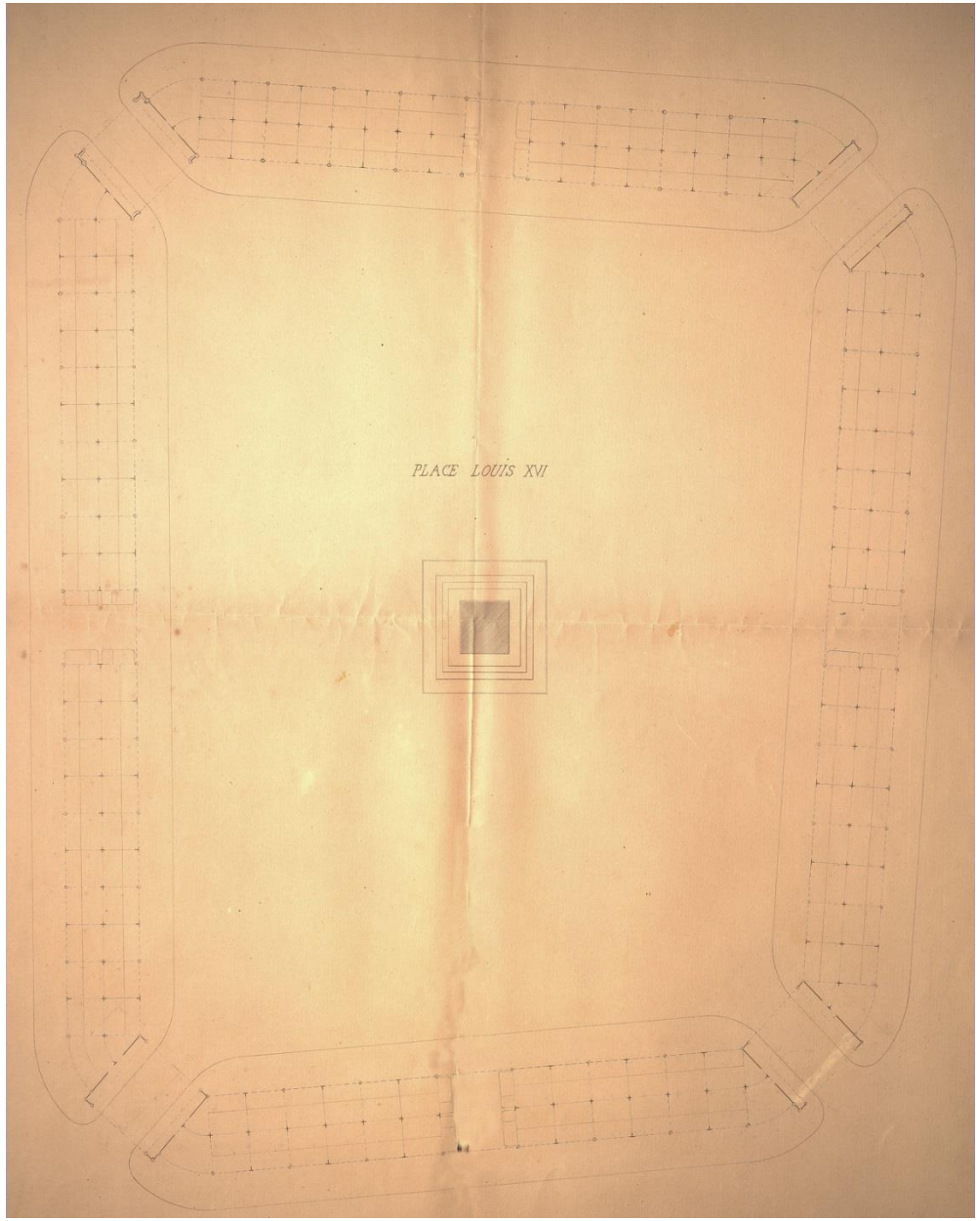

Plan boutiques doubles sur la place Louis XVI, avec emplacement de la stèle pour la statue de Louis XVI. s.d.
Archives municipales de Montpellier, série M

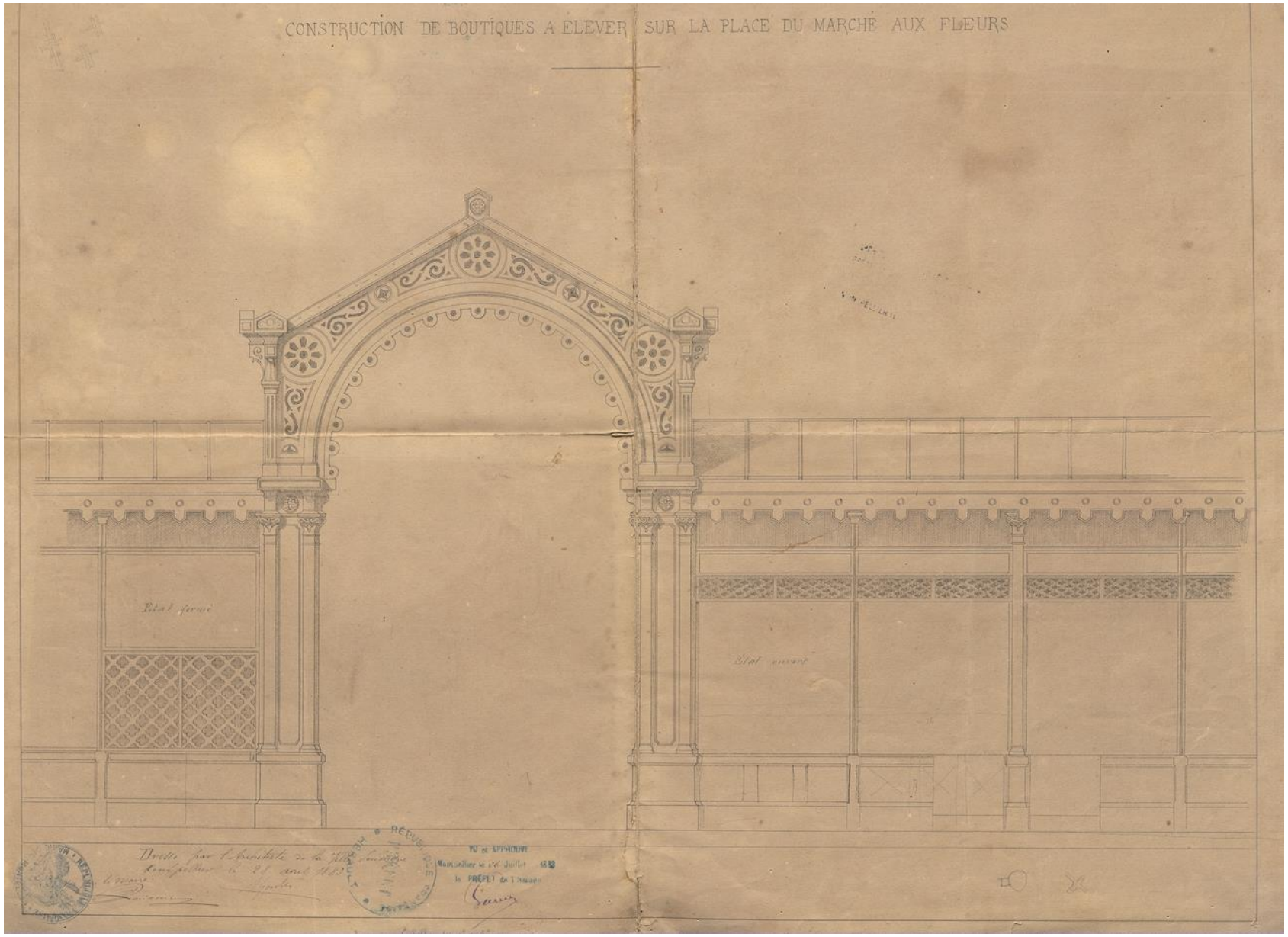

Plan boutiques à élever sur la Place du Marché aux fleurs, dressé par l'architecte Alphonse Goutès, 28 avril 1883.
Archives municipales de Montpellier, série M, porte, façade

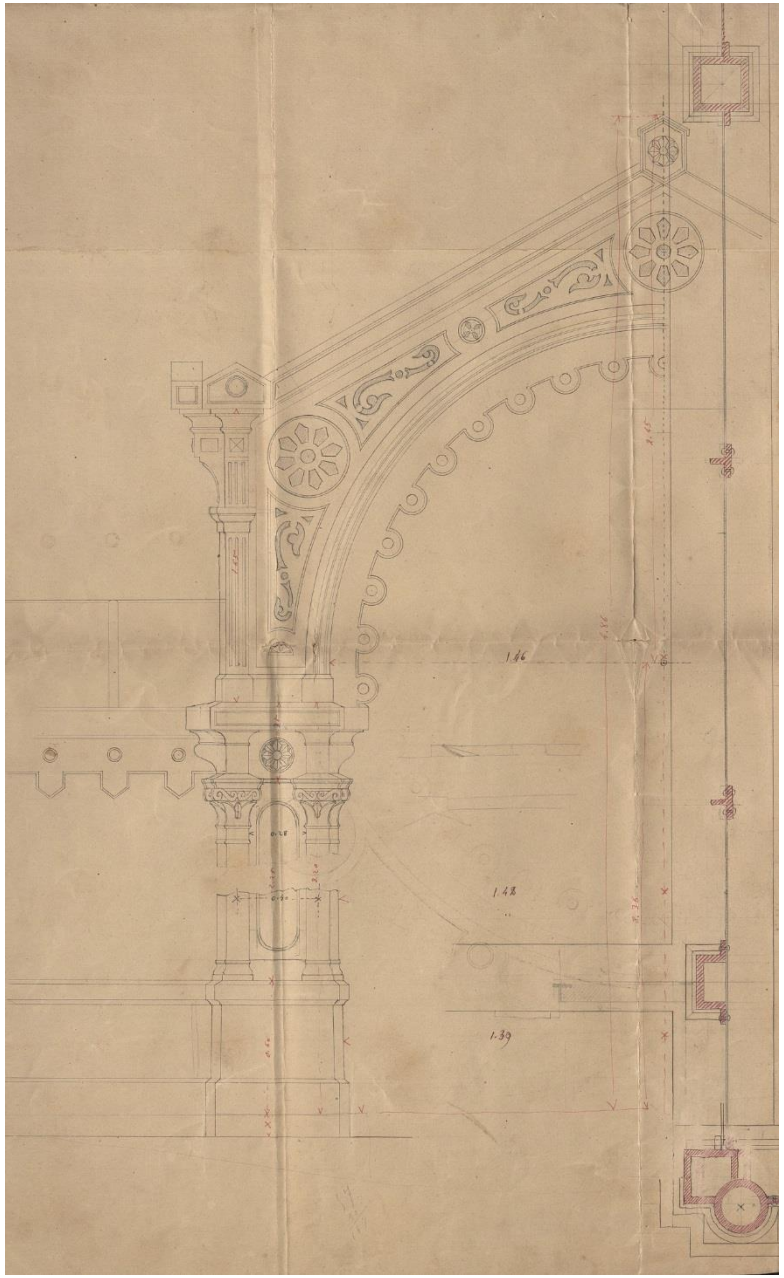

Plan porte de passage sur la Place du Marché aux fleurs. Archives municipales de Montpellier, série M, détail

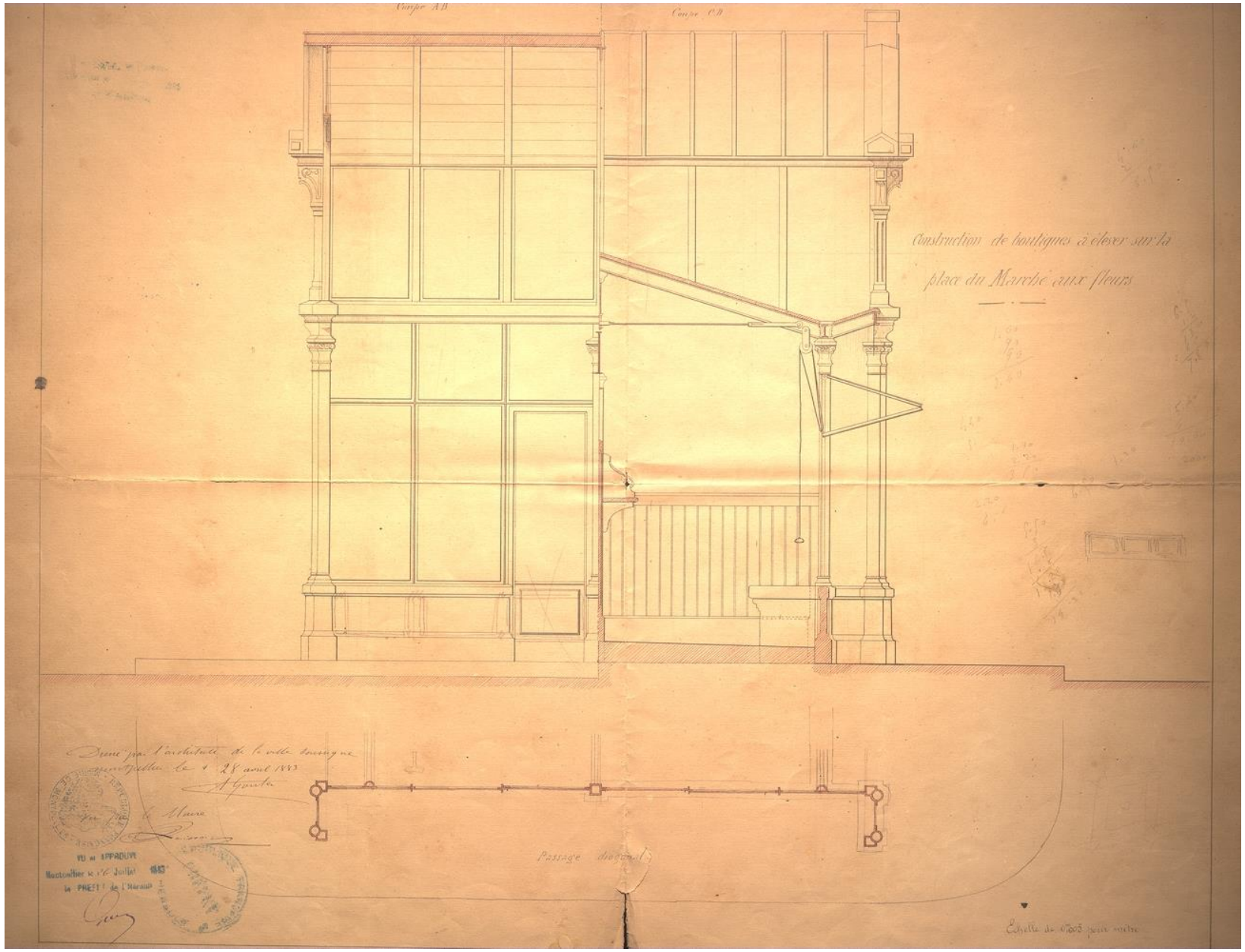

Plan de coupe de boutique sur le passage, Place du Marché aux fleurs, dressé par l'architecte Alphonse Goutès, 28 avril 1883.
Archives municipales de Montpellier, série M

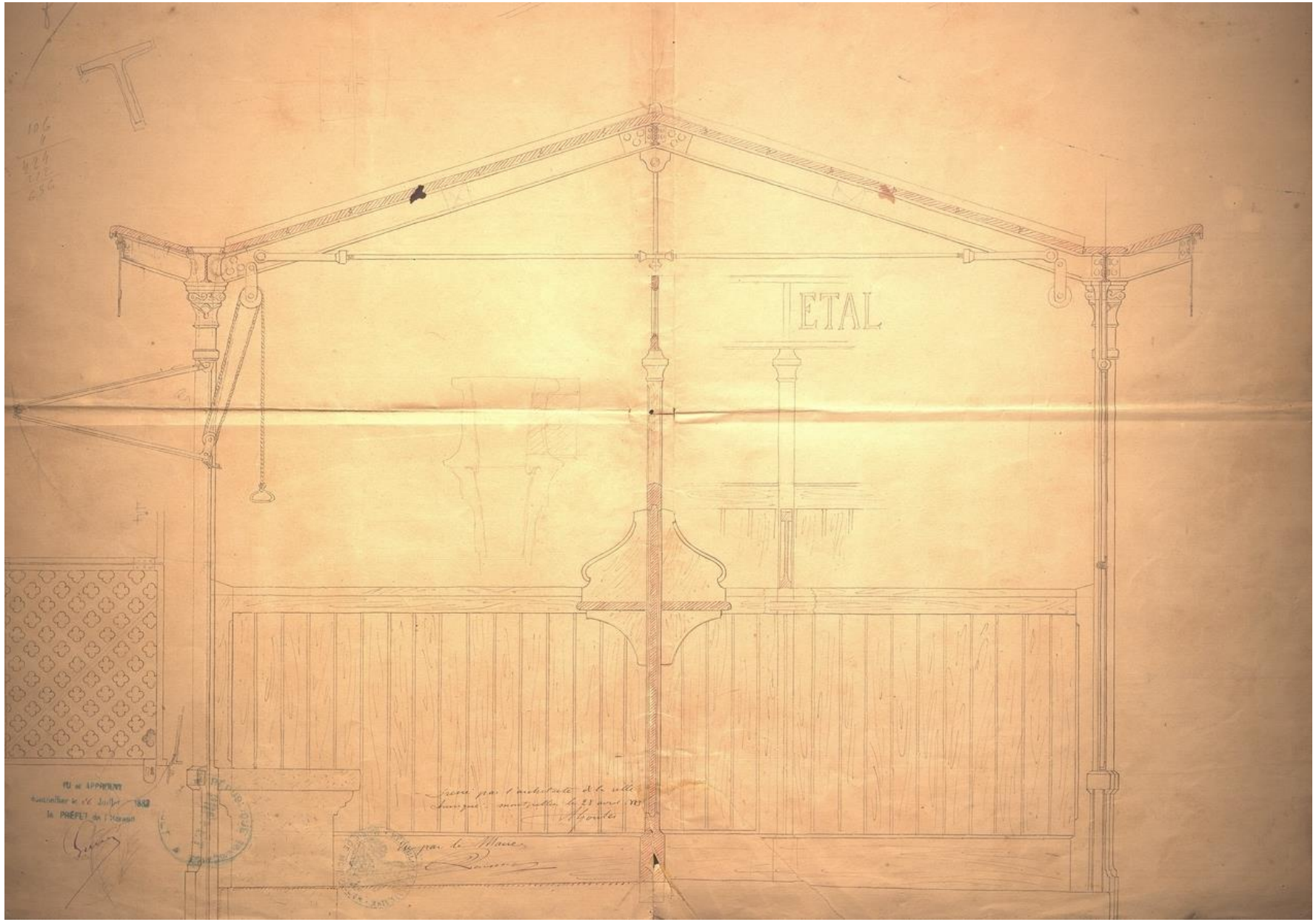

Plan coupe boutique sur la Place des Capucins, dressé par l'architecte Alphonse Goutès, 28 avril 1883.
Archives municipales de Montpellier, série M

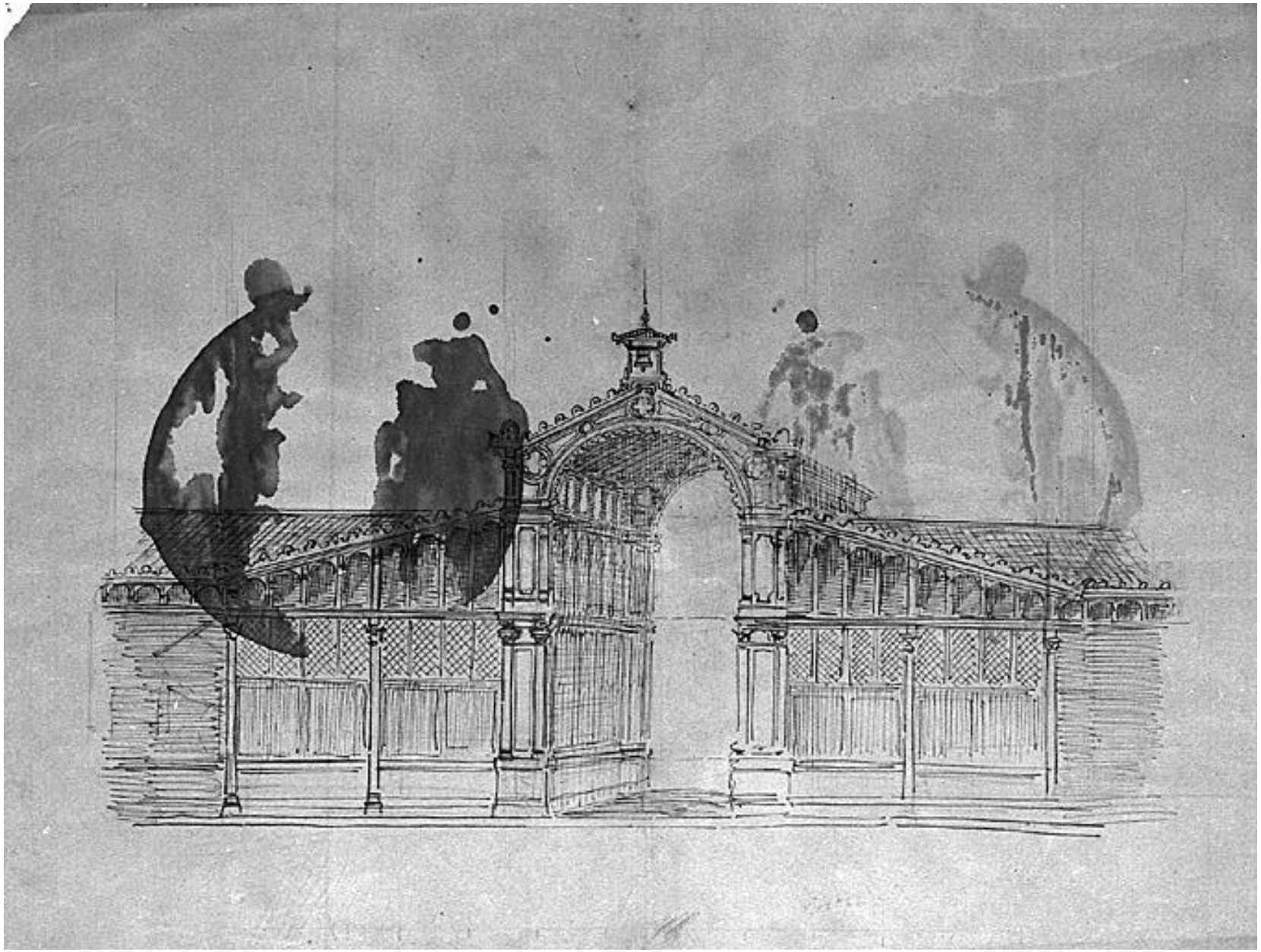

Halles Place du marché aux fleurs, plan d'élévation, A. Goutès architecte, s.d.
Photo M. Descossy© Inventaire général Région Occitanie

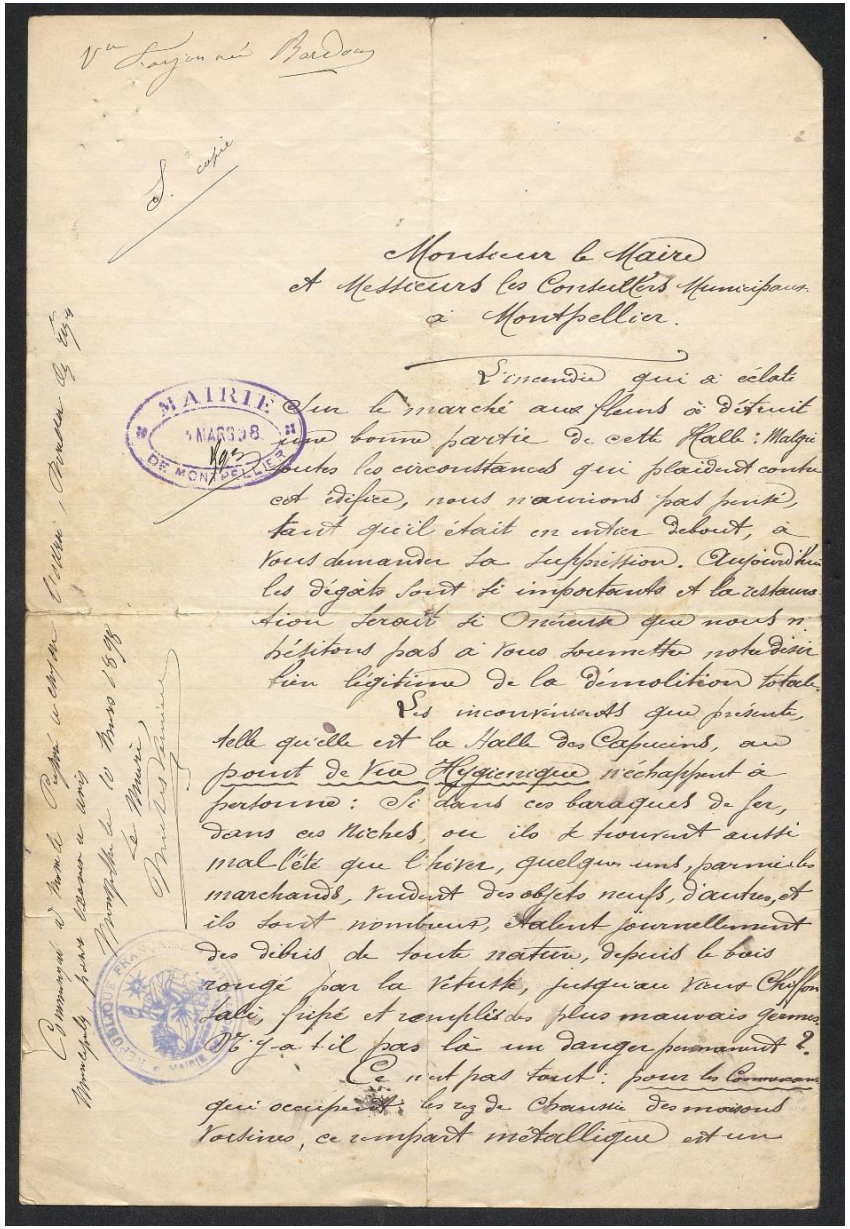

Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers Municipaux
à Montpellier.

L'incendie qui a éclaté sur le marché aux fleurs a détruit une bonne partie de cette Halle : Malgré toutes les circonstances qui plaident contre cet édifice, nous n'aurions pas pensé, tant qu'il était en entier debout, à vous demander sa suppression. Aujourd'hui les dégâts sont si importants et la restauration serait si onéreuse que nous n'hésitons pas à vous soumettre notre désir bien légitime de la démolition totale.

Les inconvénients que présente, telle qu'elle est la Halle des Capucins, au point de vue Hygiénique n'échappent à personne : Si dans ces baraques de fer, dans ces niches, où ils se trouvent aussi mal l'été que l'hiver, quelques uns, parmi les marchands, vendent des objets neufs, d'autres, et ils sont nombreux, étalent journellement des débris de toute nature, depuis le bois rongé par la vétusté, jusqu'au vieux Chiffon sali, fripé et remplis des plus mauvais germes. N'y a-t-il pas là un danger permanent ?

Ce n'est pas tout : pour les Commerçants qui occupent les rez de Chaussée des maisons voisines, ce rempart métallique est un

MAIRIE 1 MARS 98 DE MONTPELLIER

Pétition des habitants du quartier de la place des Capucins adressée au maire et ses conseillers municipaux réclamant la destruction du marché aux fleurs incendié et dangereux, 10 mars 1898. Archives municipales de Montpellier, série M

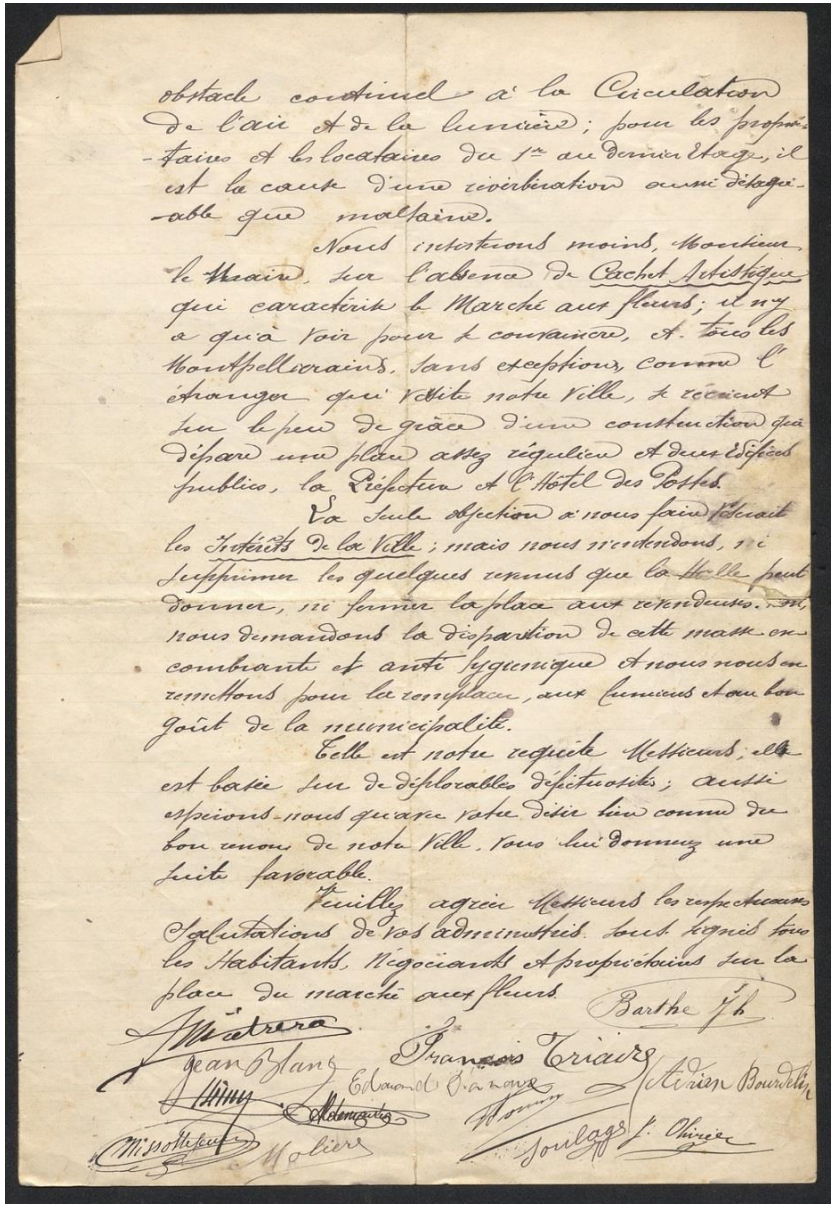

obstacle continuel à la Circulation de l'air et de la lumière; pour les propriétaires et les locataires du 1er au dernier Etage, il est la cause d'une réverbération aussi désagréable que malsaine.

Nous insisterons moins, Monsieur le Maire, sur l'absence de Cachet Artistique qui caractérise le Marché aux fleurs; il n'y a qu'à voir pour se convaincre, et tous les Montpelliérains, sans exception, comme l'étranger qui visite notre Ville, se récrient sur le peu de grâce d'une construction qui dépare une place assez régulière et deux Edifices publics, la Préfecture et l'Hôtel des Postes.

La seule objection à nous faire viserait les Intérêts de la Ville; mais nous n'entendons, ni supprimer les quelques revenus que la Halle peut donner, ni fermer la place aux revendeuses. Non, nous demandons la disparition de cette masse encombrante et anti hygiénique et nous nous en remettons pour la remplacer, aux lumières et au bon goût de la municipalité.

Telle est notre requête Messieurs; elle est basée sur de déplorables défectuosités; aussi espérons-nous qu'avec votre désir bien connu du bon renom de notre Ville, vous lui donnerez une suite favorable.

Veuillez agréer Messieurs les respectueuses Salutations de vos administrés. Sont signés tous les Habitants, Négociants et propriétaires sur la place du marché aux fleurs.

Barthe Jh

J. Métrera

Jean Blanc

François Triaire

Edmond Panaye

Adrien Bourdelin

Adamantis

Missolliteur

Molière

Soulage

J. Olivier

Pétition des habitants du quartier de la place des Capucins adressée au maire et ses conseillers municipaux réclamant la destruction du marché aux fleurs incendié et dangereux, 10 mars 1898. Archives municipales de Montpellier, série M

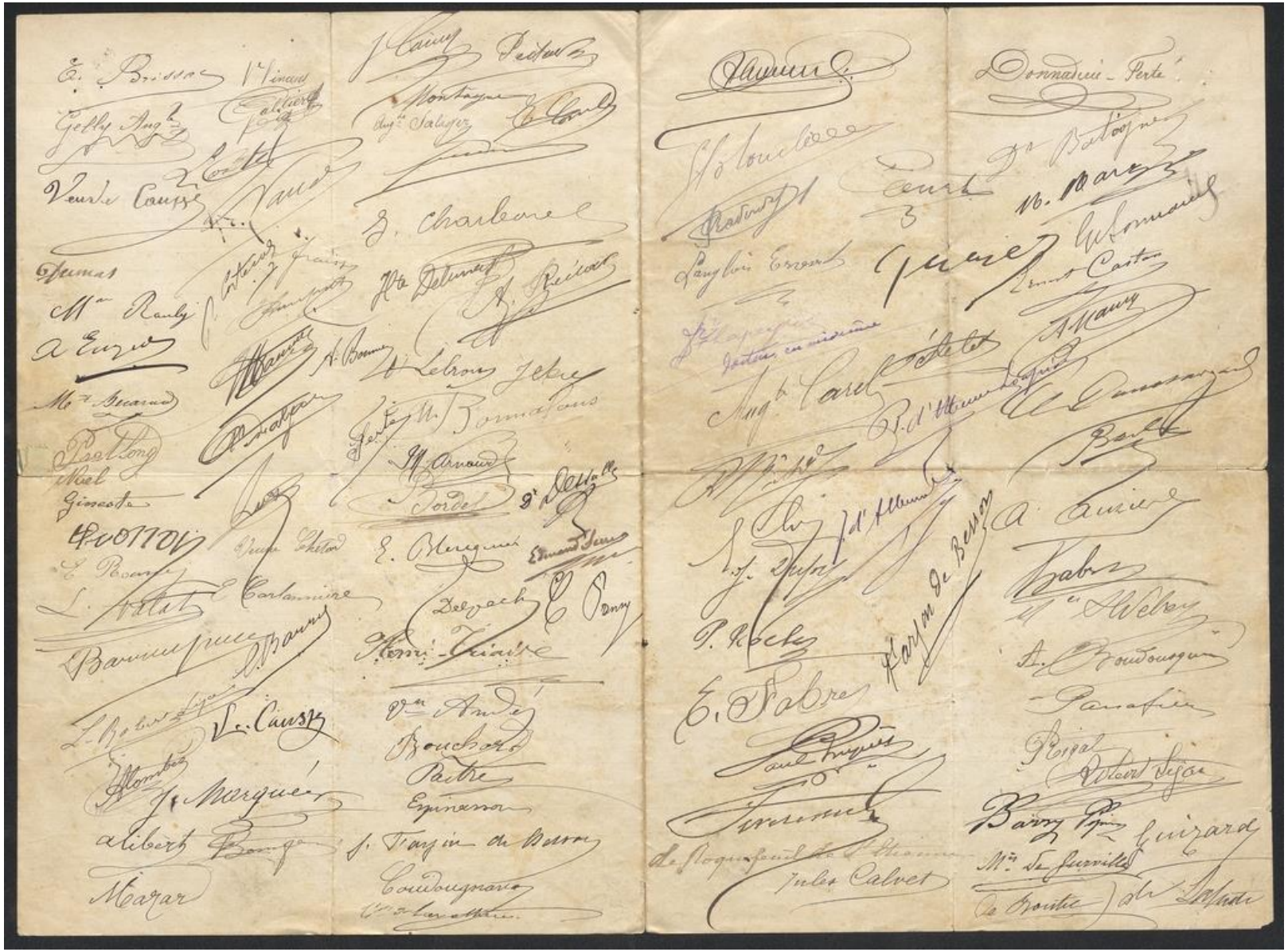

Pétition des habitants du quartier de la place des Capucins adressée au maire et ses conseillers municipaux réclamant la destruction du marché aux fleurs incendié et dangereux, 10 mars 1898. Archives municipales de Montpellier, série M

Bibliographie

Les noms des rues à Montpellier du moyen-âge à nos jours, Marcel Barral, p. 123, 145, 6US14
Code municipal de Montpellier, 1836, Ulysse Cros. article 14, ordonnance royale, p. 136-137, 6US1
Indicateur des rues et places de la ville de Montpellier. 1853, p.145, 5BIB38
Montpellier hier et aujourd'hui, Monique Dur, 1970. p.66. 6US6
Montpellier, monumental, Jean Nougaret, Marie-Sylvie Gradjouan, 2005, tome 2, p.411, 5BIB505
Statues royales à Montpellier, P. Barral, Bulletin Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 37, p.21-29, 2007

Ressources documentaires en ligne

Base de données des Archives municipales de Montpellier http://archives.montpellier.fr
Inventaire patrimoine région Occitanie http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine
Application Delta : (Place A. Laissac) sur site Ville de Montpellier https://www.montpellier.fr/2447

Document réalisé par le service des Archives municipales de Montpellier